

TRANSACTION IMMOBILIÈRES :

Les honoraires seront à la charge du vendeur , comme indiqué dans le mandat de vente et calculés en fonction du prix de vente du bien , en suivant le barème ci-après :

DE	A	Exprimés en montant ou %
0,00€	49 999,00€	Forfait 10 %
50 000,00€	59 999,00€	5 000,00€
60 000,00€	69 999,00€	6 000,00€
70 000,00€	79 999,00€	7 000,00€
80 000,00€	89 999,00€	8 000,00€
90 000,00€	99 999,00€	9 000,00€
100 000,00€	199 999,00€	10 000,00€
200 000,00€	+ de 200 000,00€	Forfait 5 %

Information : Après étude du dossier sur la capacité de réalisation du projet de vente par le mandat et le mandataire, les deux parties conviennent ensemble d'un montant adéquat et adapté pour que la vente se réalise dans les meilleurs délais . Cette option sera indiquée sur le mandat de vente , et elle sera propre à l'affaire concernée .

TRANSACTION LOCATIVE :

Location à usage d'habitation

honoraires de visite , de constitution du dossier et de rédaction du bail: 14%TTC sur le montant du loyer annuel partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

Honoraires d'état des lieux : 5 % TTC sur le montant du loyer annuel partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

Location à usage commercial

10 % du loyer triennal